

Qu'est-ce que la compensation carbone ?

Brussels Airport Company s'est engagée à atteindre la **neutralité carbone (Net Zero Carbon)** de ses opérations d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, nous nous concentrons d'abord sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en améliorant notre efficacité énergétique, en développant les énergies renouvelables et en optimisant nos opérations¹.

Malgré ces efforts, certaines émissions ne peuvent pas encore être totalement éliminées. Ces émissions résiduelles concernent principalement **les émissions de Scope 1** (chauffage et véhicules), **de Scope 2** (électricité) ainsi que **les déplacements professionnels**².

Pour compenser ces émissions résiduelles, Brussels Airport Company investit dans des crédits carbone de haute qualité issus de projets soigneusement sélectionnés sur **le marché volontaire du carbone** (Voluntary Carbon Market, VCM). Grâce au VCM, les organisations peuvent investir dans des projets climatiques certifiés de manière indépendante, qui génèrent des réductions d'émissions mesurables tout en apportant des bénéfices environnementaux et sociaux plus larges aux communautés locales. Cette stratégie de compensation est pleinement conforme aux **exigences du programme Airport Carbon Accreditation**³.

La compensation carbone ne constitue donc pas une alternative à la réduction des émissions. Elle complète notre stratégie globale de décarbonation et nous permet de compenser les émissions résiduelles tout en poursuivant notre ambition d'atteindre la neutralité carbone de nos opérations à l'horizon 2030.

Comment sélectionnons-nous nos projets de compensation carbone ?

Brussels Airport Company applique un processus de sélection rigoureux afin de s'assurer que les projets qu'elle soutient contribuent de façon crédible à la lutte contre le changement climatique et bénéficient réellement aux communautés locales.

Nous collaborons avec **South Pole**, un acteur indépendant spécialisé dans les solutions climatiques, afin d'identifier et d'évaluer les projets les plus pertinents sur le marché volontaire du carbone. Tous les projets sélectionnés doivent être certifiés selon des programmes reconnus au niveau international, tels que **Gold Standard** et **Verra**.

Au-delà de leurs bénéfices sur le plan climatique, nous évaluons également la contribution plus large des projets au développement durable. Les projets sélectionnés en 2025 soutiennent **quatre Objectifs de Développement Durable (ODD)** alignés avec les engagements de Brussels Airport Company : **l'éducation de qualité (ODD 4)**, **l'égalité entre les sexes (ODD 5)**, **l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7)** ainsi que **la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)**⁴.

Quels projets ont été soutenus en 2025 pour compenser nos émissions résiduelles ?

En 2025, Brussels Airport Company a compensé ses émissions résiduelles de Scope 1, de Scope 2 ainsi que celles liées aux déplacements professionnels en soutenant **un projet d'évitement certifié Verra**, à Gaizhou, en Chine : le projet de production d'électricité à partir de gaz de décharge.

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en captant le méthane issu des gaz de décharge (LFG, landfill gas). Le gaz capté est utilisé pour produire de l'électricité, qui est ensuite injectée dans le réseau électrique du Nord-Est de la Chine (NEPG), réduisant ainsi la dépendance à la production d'électricité à partir du charbon.

¹ Brussels Airport : feuille de route vers le Net Zero Carbon 2030 <https://www.aci-europe.org/component/attachments/attachments.html?task=download&id=3881>

² Les émissions résiduelles compensées par des crédits carbone sont calculées selon l'approche fondée sur le marché (« market-based approach »).

³ Brussels Airport Company applique les exigences relatives à la compensation carbone définies dans la version 2 du programme Airport Carbon Accreditation (2025) <https://www.airportcarbonaccreditation.org/wp-content/uploads/2023/12/Carbon-Offset-Requirements-Final-20250707.pdf>

⁴ Déclaration d'ambition ODD de Brussels Airport Company <https://www.brusselsairport.be/en/sustainability/sdg-ambition-declaration>

Déclaration relative à la compensation carbone 2025



Résumé 2025

Tous les crédits carbone utilisés pour compenser les émissions résiduelles de Brussels Airport Company en 2025 ont été officiellement retirés du registre le 11 septembre 2026.

Total des crédits carbone retirés	16.433 tCO ₂ e
Date de retrait	11 septembre 2026
Programme de certification carbone	Verified Carbon Units (VERRA)